

Affaires funéraires et cimetières

Depuis le printemps 2023, la ville a engagé un plan sur 4 ans pour rénover et végétaliser ses cimetières. Ce projet majeur apporte d'ores et déjà un engazonnement dans toutes les allées secondaires et contre-allées, pour faciliter l'entretien des cimetières et améliorer leur propreté.



INFO+

Liste des concessions échues à renouveler

Les concessions dans les cimetières sont délivrées pour une durée définie. A défaut du paiement d'une nouvelle redevance à l'expiration de la concession, le terrain concédé retourne à la ville de Meaux, conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du C.G.C.T.

Les familles sont invitées à contacter le service des affaires funéraires et des cimetières **pour organiser le renouvellement éventuel des concessions qui leur ont été accordées ou formaliser leurs décisions d'abandon.**

Attention : En cas de non renouvellement de plus de 2 ans, les ornements funéraires et les sépultures seront retirés par la Ville et les terrains pourront être de nouveau concédés.



SERVICES MUNICIPAUX

Direction de la Citoyenneté et des démarches Administratives

2, Place de l'Hôtel de Ville - Jacques Chirac
77100 Meaux

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Jeudi : 13h30 à 17h00

Le samedi matin : 9h00 à 12h00 (Uniquement en mairie principale)

01 60 09 97 29

Itinéraire

Courriel



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux